

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2022

---

EXPULSION DES ÉTRANGERS EN CAS DE MENACE GRAVE POUR L'ORDRE PUBLIC -  
(N° 354)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

Mme Lechanteux, M. Rambaud, Mme Diaz, M. Ménagé, M. Houssin, Mme Lorho, M. Gillet,  
M. Guitton, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Roullaud et Mme Lelouis

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« aa) À la fin du 1°, les mots : « un an » sont remplacés par les mots : « trois ans » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre les possibilités d'expulsion du territoire des étrangers parents d'enfants français mineur résidant en France, si l'expulsion de ces étrangers constitue une nécessité impérieuse pour la sécurité publique, en étendant la preuve nécessaire de durée de contribution à l'éducation de l'enfant de 1 à 3 ans pour éviter l'expulsion.